

OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉ (E) À LA MENUISERIE

POSTE PERMANENT

EMPLOYEUR :

Municipalité de
Piedmont

Service des travaux
publics et de
l'horticulture

HORAIRE

39 heures par semaine
Lun au jeu : 7h à 16h00

Vendredi : 7h à 12h

RÉMUNÉRATION

Selon la grille salariale
en vigueur le 1^{er} mai
2026 : 28.41\$ à 34.53\$

DATE POUR POSTULER

Avant le 1^{er} avril 2026

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

27 avril 2026

emploi@piedmont.ca

Située dans la MRC les Pays-d'en-Haut, avec une population de près de 5 000 résidents, dont plus de 3 400 sont permanents, la Municipalité de Piedmont se distingue par ses vastes espaces naturels qui occupent plus de 22% de son territoire, dont la Réserve naturelle Alfred-Kelly qui est d'une beauté peu commune.

Jouissant d'un emplacement exceptionnel, à seulement 60 km de Montréal, la Municipalité de Piedmont est essentiellement résidentielle et offre un milieu de vie paisible, mais aussi très dynamique. Traversée par la sinueuse Rivière-du-Nord ainsi que par le Parc Linéaire « Le P'tit Train du Nord » qui accueille des milliers d'usagers tout au long de l'année, Piedmont permet la pratique de nombreuses activités de plein air, comme le golf, la randonnée pédestre, les sports de glisse et la raquette.

Municipalité en pleine croissance, Piedmont mise notamment sur la qualité de vie, la préservation des paysages et le développement d'un milieu de vie en symbiose avec la nature.

DESCRIPTION

Sommaire des responsabilités

Relevant du Directeur du service des travaux publics et de l'horticulture (ou de son relevant) et sous la coordination du Responsable des bâtiments, le préposé à la menuiserie participe à l'entretien, à la réparation et à l'amélioration des infrastructures et bâtiments municipaux. Il exécute des travaux de menuiserie, de rénovation et d'assemblage, selon les priorités établies par la Municipalité et dans le respect des règles de santé et de sécurité.

Principales responsabilités

- Assurer l'entretien des bâtiments (intérieure et extérieure) appartenant à la Municipalité (portes, fenêtres, gouttières, serrures, cloisons, revêtement de sol, béton, etc.) ;
- Évaluer les travaux à réaliser et proposer des solutions adaptées aux besoins ;
- Assurer la réalisation de différents travaux de réparation et d'entretien sur des équipements, des terrains, des bâtiments, de la signalisation routière et autres travaux relatifs à l'entretien des biens municipaux ;
- Travailler le bois ou autre matériel pour fabriquer, réparer et ajuster certains articles (meubles, armoires, tablettes, etc.) ;
- Réaliser divers travaux dans les parcs et espaces verts (béton, réparation de jeux, poubelles, bancs, rampes, clôtures, etc.) ;

Principales responsabilités (suite)

- Effectuer le lettrage du matériel roulant et des équipements, des panneaux de signalisation, des présentoirs et des affiches en fonction des besoins de la Municipalité;
- Exécuter des créations artistiques et artisanales contribuant à l'embellissement de la Municipalité et à la réalisation des divers événements ;
- Accomplir des travaux de soudures et de menuiserie selon les besoins de la Municipalité ;
- Effectuer le transport et le déplacement d'équipements, de matériaux et participer à leur chargement et leur déchargement ;
- Utiliser divers outils et équipements et en faire l'entretien mineur ;
- Fournir le support nécessaire à l'accomplissement de certains travaux de nature mécanique ou technique, en lien avec les projets de bâtiments et de menuiserie ;
- Évaluer les quantités de matériaux nécessaires aux travaux de divers projets, estimer les coûts et compléter les informations pour l'émission d'un bon de commande ;
- De façon non limitative, effectuer toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat.

Exigences

Scolarité et expérience

- Diplôme DEP en charpenterie-menuiserie ou en soudage-montage ou toute combinaison d'études et d'expériences pertinentes ;
- 1 à 2 d'expérience dans une fonction similaire ;
- Permis de conduire de classe 5 valide.

Atouts

- Expérience municipale ;
- Détenir un certificat de compétence sur l'utilisation de nacelle et plate-forme élévatrice ;
- Être compagnon ;
- Permis de conduire de classe 3 valide ;
- Maîtriser la lecture de plans ;
- Formation en espace clos, en travaux en hauteur, en levage de charges, en creusement, excavation et tranché, signaleur routier et SIMDUT ;
- Formation en santé et sécurité au travail ou ASP construction ;

Profil recherché

- Être polyvalent, autonome, responsable et savoir respecter les échéanciers;
- Avoir une bonne condition physique;
- Démontrer des habiletés dans le travail d'équipe et de collaboration;
- Avoir une bonne dextérité manuelle;
- Avoir un bon sens de l'organisation;
- Avoir un bon jugement;
- Sens des responsabilités.

RÉMUNÉRATION ET HORAIRE DE TRAVAIL

Poste permanent de 39 heures/semaine, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

Le salaire est établi par la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont. L'échelle salariale se situe de 28.41\$ à 34.53\$ selon la grille salariale en vigueur le 1^{er} mai 2026, selon l'expérience du candidat.

Date d'entrée en fonction : 27 avril 2026

CANDIDATURE

La Municipalité de Piedmont souscrit au principe d'égalité en emploi. Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 1^{er} avril 2026 par courriel à l'adresse suivante : emploi@piedmont.ca

La Municipalité de Piedmont remercie tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour cette offre d'emploi. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.